

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 13 novembre 2018 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

Monsieur le président rend hommage à madame Carole Rodrigue, citoyenne de Beauport, qui a sauvé ses voisins lors de l'incendie de leur propriété.

CA5-2018-0208 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2018-0209 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour Charlesbourg et Beauport pour les mois d'août et septembre 2018

Liste des virements budgétaires pour le mois de septembre 2018

Matières nécessitant une consultation publique

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54105Mb, R.C.A.5V.Q. 210 (1, avenue du Collège, projet encadrant l'agrandissement d'une résidence pour personnes âgées, district de Robert-Giffard)*

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54105Mb, R.C.A.5V.Q. 210 (1, avenue du Collège, projet encadrant l'agrandissement d'une résidence pour personnes âgées, district de Robert-Giffard)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 33 et se termine à 17 h 36.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de trente minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

Propositions

Division de la gestion du territoire

CA5-2018-0210 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53135Mb*, R.C.A.5V.Q. 221 (Projet visant à permettre le groupe d'usages P2 établissement religieux, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5GT2018-042](#)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53135Mb*, R.C.A.5V.Q. 221 (Projet visant à permettre le groupe d'usages P2 établissement religieux, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial);

2° de demander l'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency relativement à ce projet de modification.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0211 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52081Mb*, R.C.A.5V.Q. 224 (Projet visant à abaisser le nombre minimal d'étages pour un bâtiment principal à un seul étage et autres modifications, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - [A5GT2018-043](#)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52081Mb*, R.C.A.5V.Q. 224 (Projet visant à abaisser le nombre minimal d'étages pour un bâtiment principal à un seul étage et autres modifications, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire

CA5-2018-0212 Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et *Dojo de Beauport inc.* pour la gestion, l'entretien sanitaire et la surveillance du Centre sportif Alexis-Bérubé - [A5LS2018-041](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et *Dojo de Beauport inc.* pour la gestion, l'entretien sanitaire et la surveillance du Centre sportif Alexis-Bérubé, du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2021, selon les conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Direction

CA5-2018-0213 Subvention de 300 \$ au *Club de l'âge d'or de Giffard* pour leur 50^e anniversaire de fondation - [A5DA2018-062](#) (CT-2396084)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de verser une subvention de 300 \$ au *Club de l'âge d'or de Giffard* pour la célébration de leur 50^e anniversaire de fondation.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autres unités administratives

CA5-2018-0214 Ordonnance numéro O-169 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Guimont - Arrondissement de Beauport - [TM2018-258](#)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-169 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Guimont, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0215 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour des travaux de réparation de pavage, saison 2018 - Lot 5 - Arrondissement de Beauport (Appel d'offres public 51290) - [AP2018-713](#) (CT-2394886)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 100 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à la firme « Bleau Terrassement et Pavage Itée » en vertu de la résolution CA5-2018-0081 du 30 avril 2018 pour effectuer des travaux de réparation de pavage, saison 2018 - Lot 5 - Arrondissement de Beauport, conformément à l'avis de modification numéro 2 ci-annexé.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2018-0216 *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54105Mb, R.C.A.5V.Q. 210 (1, avenue du Collège, projet encadrant l'agrandissement d'une résidence pour personnes âgées, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-057*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54105Mb, R.C.A.5V.Q. 210 (1, avenue du Collège, projet encadrant l'agrandissement d'une résidence pour personnes âgées, district de Robert-Giffard)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2018-0217 *Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54105Mb, R.C.A.5V.Q. 210 (1, avenue du Collège, projet encadrant l'agrandissement d'une résidence pour personnes âgées, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-057*

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 54105Mb située approximativement à l'est de l'avenue du Couvent, au sud de l'avenue Royale, à l'ouest de la rue Lussier et au nord de l'avenue privée du Couvent. Dorénavant, les usages du groupe H2 habitation avec services communautaires dans un bâtiment isolé d'un minimum de quatre chambres ou logements et d'un maximum de 20 chambres ou logements sont autorisés. De plus, la marge avant est réduite à quatre mètres et les normes d'implantation particulières sont supprimées. En outre, le vinyle est à présent un matériau de revêtement prohibé sur la façade ou sur un mur latéral d'un bâtiment. Enfin, l'abattage d'un arbre en cour arrière ou en cour latérale est autorisé pourvu qu'il reste, après cet abattage, au moins un arbre dans ces cours pour chaque tranche de 100 mètres carrés.

AM5-2018-0218 **Avis de motion du Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification des biens et des services et les autres frais, R.C.A.5V.Q. 220 et dépôt du projet de règlement - A5DA2018-063**

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, il sera soumis pour adoption un règlement décrétant la tarification applicable dans l'arrondissement à l'égard d'une demande de modification à un règlement d'urbanisme, de dérogation mineure, d'autorisation d'un usage conditionnel ou d'approbation d'un plan de construction ou de modification ou d'une occupation d'un immeuble, à l'égard des activités et aux services offerts en matière de loisirs, à l'égard de la location d'espaces récréatifs et à l'égard de la délivrance de consentements municipaux. Ce règlement abroge le Règlement R.C.A.5V.Q. 184. Ce règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2019. Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CA5-2018-0219 **Adoption du Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie sur le lot 2 036 100 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 217 (2101, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5GT2018-037**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie sur le lot 2 036 100 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 217.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0220 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53084Mb, R.C.A.5V.Q. 214 (2400, boulevard des Chutes, augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment isolé à quatre au lieu de trois, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-054**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53084Mb*, R.C.A.5V.Q. 214 (2400, boulevard des Chutes, augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment isolé à quatre au lieu de trois, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de dix minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA5-2018-0221 Motion de félicitations à madame Carole Rodrigue

Attendu que dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre 2018 est survenu un important incendie dans une résidence de la rue Deschamps, dans le secteur de Beauport;

Attendu qu'une citoyenne éveillée cette nuit-là, madame Carole Rodrigue, s'est rapidement rendue sur les lieux de l'incendie, afin de porter secours avant l'arrivée des policiers et des pompiers;

Attendu que craignant pour la sécurité des occupants de la résidence incendiée ainsi que celle des voisins, madame Rodrigue s'est assurée que tous soient en sécurité;

Attendu qu'au terme de l'opération, les policiers et les pompiers de la Ville de Québec ont félicité madame Rodrigue pour son acte de bravoure;

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu que les membres du conseil d'arrondissement expriment avec fierté leurs félicitations à madame Carole Rodrigue, pour son courage exemplaire et sa détermination lors de l'incendie d'une résidence de Beauport en octobre dernier.

Adoptée à l'unanimité

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 50 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement